



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


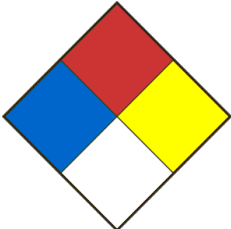
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit CHLORURE DE MANGANÈSE(II) (TÉTRAHYDRATÉ)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique MnCl <sub>2</sub> ·4H <sub>2</sub> O		Numéro MAT MR-0120	Masse molaire 197,91
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes MANGANESE (II) CHLORIDE TETRAHYDRATE, MANGANOUS CHLORIDE TETRAHYDRATE, MANGANESE CHLORIDE 4-HYDRATE, MANGANESE DICHLORIDE TETRAHYDRATE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2021-02-23	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	DANGER
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p><b>Santé</b> 2</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 1</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Chlorure de manganèse (II) tétrahydrate	13446-34-9	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Maux de têtes. Trouble du sommeil. Sensation d'euphorie. Irritation oculaire. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable ni combustible.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Chlorure d'hydrogène gazeux. Manganèse/oxydes de manganèse.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de l'humidité et des produits incompatibles. Hygroscopique.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Manganese dichloride tetrahydrate	13446-34-9	TWA	0.200000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques				
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		Effet adverse sur la reproduction		
		VEMP	0.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	0.2 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	0.2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		Effet adverse sur la reproduction		

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Ventilation adéquate ou une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre cristalline déliquescente couleur rose.-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse 0.2M = pH 5.5.
Point de fusion / congélation	58°C
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.01 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Très soluble dans l'eau 757g/L. Soluble dans l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	106-198°C
Viscosité	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Éviter la formation de poussière. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Ce produit absorbe rapidement l'humidité de l'air.
Substances incompatibles	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, zinc, les hydrures de métaux), les acides forts, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Chlorure d'hydrogène gazeux, Manganese/oxydes de manganese.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### CHLORURE DE MANGANÈSE(II) (TÉTRAHYDRATÉ)

Premières voies d'absorption	Ingestion et inhalation.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoiement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, tremblements, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Manganisme. Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, irritabilité, fatigue, tremblements, akinésie, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. Organes Cibles: Cerveau.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 1,484 mg/kg. DL50 Cutanée: Donnée non disponible.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les algues: Essai en statique: CE50r - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 61 mg/l - 72 h.
Persistence et dégradation	Peuvent persister d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau. Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3077
Appellation réglementaire	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Classification du TMD	9 Produits, matières ou organismes divers
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16, 99 (chlorure de manganèse tétrahydrate)

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2021-02-23